



Convention MDPH – ADAPEI 29 novembre 2011

Depuis son installation la MDPH de la Vienne a souhaité mettre en place un réseau de partenaires considérant qu'elle ne pouvait se construire qu'en développant des coopérations étroites avec les principaux acteurs du domaine du handicap.

Ce réseau comprend aujourd'hui une vingtaine de partenaires constitué à partir de différentes thématiques : scolarisation, emploi, prise en charge médico-sociale et depuis peu en direction des territoires et la première convention avec une collectivité locale, la Ville de Châtellerauld.

Lorsque l'on observe l'évolution de la MDPH, le partenariat est un des éléments de satisfaction.

La variété de ces partenariats est un symbole d'ouverture.

C'est aussi un atout, pas seulement pour la MDPH mais pour l'ensemble des acteurs du domaine du handicap.

Un réseau de partenaires travaille avec assiduité au niveau de l'équipe pluridisciplinaire, 185 réunions en 2010.

Il favorise l'émergence d'une culture commune pour l'évaluation des besoins individuels.

Il permet l'étude et l'analyse des besoins collectifs comme c'est le cas pour les jeunes en situation de handicap.

Il contribue à la mise en place d'actions nouvelles : le 16 novembre a eu lieu à la MDPH une rencontre avec les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle à laquelle ont participé plus d'une centaine de jeunes et leurs parents.

Le partenariat n'est pas le seul motif de satisfaction dans le fonctionnement de la MDPH de la Vienne.

Le site Internet est un outils d'information complet mis à jour régulièrement dans ses pages actualités. Il est une forme de réponse aux demandes des usagers

qui pourtant continuent à venir nombreux à la MDPH (5300 à la fin octobre 2011, ou a sollicité des renseignements téléphoniques près de 17 000 à la même date).

La CDAPH connaît un fonctionnement harmonieux tout en ayant une activité importante, je veux signaler qu'à la fin du mois d'octobre 2011 la CDAPH avait traité autant de dossiers en 10 mois (6408) que sur l'année 2010 (6395).

Aujourd'hui les délais de traitement se sont bien améliorés.

Le délai moyen toutes formes d'aides et procédures confondues est de 3 mois et demi : 2 dossiers sur 3 sont traités dans le délai de 4 mois.

Ce délai inclut le respect d'un échange avec le demandeur autour d'un plan personnalisé de compensation et avant la décision de la CDAPH garantissant une procédure contradictoire favorisant l'écoute et l'attention au projet de vie.

Cependant je note des éléments d'incertitude.

Il s'agit des besoins concernant les jeunes en situation de handicap.

Les $\frac{3}{4}$ des enfants et jeunes qui s'adressent à la MDPH sont orientés vers l'école ordinaire.

Toutefois, beaucoup d'enfants ont besoin d'une prise en charge médico-sociale et se retrouvent parfois sans solution d'accueil (en IME, en ITEP) ou bien n'ont pas la prise en charge précoce adaptée car les services sont complets et manquent de place.

Un travail concerté associant l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Education Nationale, la MDPH, les établissements et services et les associations au travers du comité d'entente départementale a été engagé

Il permet de mieux comprendre ce phénomène qui est un sujet préoccupant.

Je peux en ma qualité de Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Vienne apprécier combien les besoins dans le domaine du handicap sont nombreux.

Les choses avancent, parfois, avec des lenteurs souvent incompréhensibles par les personnes qui vivent les difficultés au quotidien.

Cependant, il existe dans notre département un réseau de partenaires associatifs qui invite à ne pas attendre pour réfléchir, expérimenter voire anticiper les orientations nationales.

L'ensemble des acteurs de la Vienne est mobilisé pour que les personnes en situation de handicap vivent au mieux dans un département qui tente de prendre en compte les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

Je suis attachée à la mise en cohérence de toutes les actions, de tous les intervenants, de toutes les structures dans cette perspective.

Je vous remercie Madame la Présidente de votre engagement dans cette démarche.

Valérie CHAMPION